

COMMUNIQUÉ DE PRESSE : Nouveau règlement du personnel communal de la Ville de Nyon : la Municipalité et le Syndicat des services publics (SSP) trouvent un accord

Nyon, le 7 février 2023

La Municipalité de Nyon et le Syndicat des services publics (SSP) trouvent un accord pour le nouveau règlement du personnel communal.

Après plusieurs mois de négociations, les délégations représentant la Municipalité et le personnel communal sont parvenues à un accord sur le projet de nouveau règlement du personnel communal.

Lancé en 2019-2020, ce projet, mis en consultation dès la fin 2020, a fait l'objet d'un premier cycle de négociations qui s'est tenu durant le deuxième semestre 2021 et qui avait pour but de mieux préciser les positions des deux délégations.

Débuté en mars 2022, le deuxième cycle de négociations a quant à lui permis, lors de huit séances qui se sont tenues jusqu'au 3 février 2023, d'aborder franchement les points de divergence et rechercher les compromis acceptables. La délégation de la Municipalité et celle du personnel communal sont heureuses de pouvoir annoncer aujourd'hui un accord sur le projet d'un nouveau règlement qui devrait remplacer le statut du personnel de 1965.

Le SSP précise que l'acceptation définitive du projet de règlement reste soumise à un vote de l'Assemblée générale du personnel communal qui se tiendra au début du mois de mars. En cas de vote positif, la Municipalité soumettra le projet de ce nouveau règlement au Conseil communal à la fin du printemps, en vue d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Informations complémentaires

La délégation de la Municipalité :

M. Daniel Rossellat, Syndic, 079 200 52 01

M. Alexandre Démétriadès, Municipal en charge du Service des ressources humaines,
079 952 90 02

La délégation du Personnel communal :

Mme Letizia Pizzolato, Secrétaire syndicale SSP Vaud, 021 341 04 10